

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille seize, le deux février à 9h30, le Comité Syndical régulièrement convoqué en date du 25 septembre 2016, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil municipal de Saint-Vallier-de-Thiery, sous la présidence de Monsieur Eric MELE.

Objet : Candidature du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur -Appel à manifestation d'intérêt « Elaboration de stratégies foncières opérationnelles » de la Région Provence Alpes Côte d'Azur et de la DREAL.

Secrétaire de séance : Jennifer SALLES-BARBOSA

Membres en exercice : 60

Membres présents : 33

Absents-excuses : 27

Dont Pouvoirs : 3

Présents(es) :

Eric MELE, Michèle BELLERY, Mireille BOULLE, Catherine BUTTY, Patrick CALEGARI, Claude CEPPI, Roger CRESP, Jean-Pierre DAVID, Patricia DEMAS, Loïc DOMBREVAL (double compétence), Yves FUNEL (double compétence), René GILDONI, Eddie GRITTERET, Valentine GUERIN, Jean-Paul HENRY, Gilbert HUGUES, Isabelle JOHR (accompagnée de Anne MARRON), Gérald LOMBARDO, Claude MARTIN, Serge MAUREL, Myriam NOCERA, Henri PASOLINI, Annie POMPARAT, Jean-Louis PUCETTI, Denis RASSE, Jennifer SALLES-BARBOSA, Pierre SALLES, Emile TORNATORE, Laurence TRASTOUR-ISNARD, David VARRONE (accompagné de Alain DELLAPINA), Jacques VARRONE.

Pouvoirs :

Georges SEBASTIANI donne pouvoir à Serge MAUREL, Charles-Ange GINESY donne pouvoir à Jean-Pierre DAVID, Bernard KLEYNHOFF donne pouvoir à Jennifer SALLES-BARBOSA.

Absents-Excusés(es) :

Esther AIME, Sylvain ARBAUD, Jean-Claude BONNARD, Henri CHIRIS, Marc DAUNIS, Jean-Marc DELIA, , Didier DEMANDOLX, Carolle FEDELICH, Lionel FERRAN, Renée-Paule GACHET, Charles-Ange GINESY (double compétence), Lise GRANT, Bernard KLEYNHOFF, Romain LAFFOURCADE, Jean-Pierre MASCARELLI, Ismaël OGEZ, Jean-François PORTHE, Alain RAYBAUD, Georges SEBASTIANI, Jean-Michel SEMPERE, Sébastien SURFARO, Laurent TIRARD, Danièle VAN LOON, Jérôme VIAUD, Marc VIGNAL, Charles WIRTH.

Le Président expose :

Vu les statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur ;

Considérant que la Région Provence Alpes Côte d'Azur et la DREAL ont lancé en octobre 2015 un appel à manifestation d'intérêt « Elaboration de stratégies foncières opérationnelles » dont l'objectif est d'accompagner des territoires volontaires pour développer des stratégies foncières opérationnelles et innovantes, tant s'un point de vue financier que technique ;

Considérant les articles de la charte suivants :

- *Article 2 : Maintenir et gérer l'exceptionnelle biodiversité présente sur le territoire, notamment la mesure suivante*
 - o *Définir une stratégie partagée de maîtrise foncière et d'usage*
- *Article 17 : Préserver la vocation agricole des terres*
- *Article 19 : Garantir une protection des paysages emblématiques et une gestion maîtrisée des paysages*

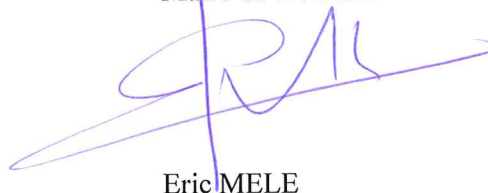
Considérant que le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur a renouvelé en 2015 la convention cadre de partenariat avec la Chambre d'agriculture des Alpes Maritimes et la convention cadre d'animation foncière avec la SAFER.

Le Comité Syndical ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- De présenter la candidature (dossier ci-annexé) du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur à l'appel à manifestation d'intérêt « Elaboration de stratégies foncières opérationnelles » de la DREAL et la Région Provence Alpes Côte d'Azur sur le volet « stratégies foncières » en faveur de la biodiversité, du paysage et/ou du maintien des espaces agricoles, sur la base du document annexé à la présente délibération.
- D'autoriser le Président à signer toutes pièces utiles à la préparation de candidature.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président
Maire de Gourdon



Eric MELE